

## Faculté de sciences appliquées



### AUCE1801 Mises en oeuvre

[30h] 3 crédits

Cette activité se déroule pendant le 1er semestre

**Enseignant(s):** Nicolas Van Oost  
**Langue d'enseignement :** français  
**Niveau :** Premier cycle

#### Objectifs (en termes de compétences)

A l'issue de cet enseignement, les étudiants seront en mesure de :

- Comprendre la solidarité entre structures et matières à construire,
- D'être initié à la conception des jonctions entre différentes structures, entre différents matériaux : assemblages, articulations, nœuds, joints, etc.
- Connaître les grandes familles de détails techniques constructifs,
- Concevoir un détail technique " classique ",
- Connaître quelques modes significatifs de mise en oeuvre qui appartiennent à l'histoire ou la situation contemporaine.

#### Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

L'enseignement décrira et analysera les principaux types de jonctions : 1) entre structures, 2) entre structures et matières, 3) entre matières différentes, qui sont sollicitées dans la construction des édifices.

L'enseignement étudiera les caractéristiques et modalités de mise en oeuvre des assemblages, nœuds, joints, articulations dans la construction des édifices.

L'enseignement prendra en charge les méthodologies propres à la mise au point des détails d'exécution et au parachèvement des édifices.

Les différentes mises en oeuvre seront étudiées dans leur solidarité avec la poésie des ouvrages.

L'enseignement s'appuiera sur des études de cas : édifices ou ouvrages exemplaires appartenant à l'histoire ou l'époque contemporaine, ou édifices ou ouvrages modestes ou communs.

#### Résumé : Contenu et Méthodes

à suivre

#### Autres informations (Pré-requis, Evaluation, Support, ...)

AUCE 1701 : Structures à construire  
 AUCE 1702 : Matières à construire

#### Autres crédits de l'activité dans les programmes

<b>ARCH12BA</b>	Deuxième année de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil architecte	(3 crédits)	Obligatoire
<b>GC21</b>	Première année du programme conduisant au grade d'ingénieur civil des constructions	(3 crédits)	Obligatoire
<b>GC23</b>	Troisième année du programme conduisant au grade d'ingénieur civil des constructions	(3 crédits)	